



L'ACTUALITÉ

SANTÉ DES ARTISANS: FIERTÉ ET PASSION PRENNENT LE PAS SUR LES DIFFICULTÉS

Dans un contexte économique incertain et marqué par une pression administrative persistante, les artisans du bâtiment continuent d'exercer leur métier avec une intensité remarquable. C'est le constat dressé par la dernière édition du baromètre publié par l'IRIS-ST, qui met en lumière une profession profondément attachée à son activité, mais de plus en plus fragilisée dans ses conditions d'exercice.

Derrière cette réalité, une constante s'impose : la passion du métier demeure intacte. Une large majorité des artisans se disent fiers de leur activité et épanouis dans leur rôle de chef d'entreprise. Cette satisfaction professionnelle n'est pas anodine ; elle traduit un engagement fort, souvent nourri par l'autonomie, le savoir-faire et la proximité avec le terrain. Pourtant, cet attachement ne suffit plus à masquer les tensions croissantes qui pèsent sur leur quotidien.

Car, dans le même temps, les contraintes se multiplient. Les artisans doivent composer avec un environnement jugé de plus en plus complexe, entre exigences réglementaires, gestion administrative lourde et responsabilités élargies. Cette accumulation transforme profondément leur activité, qui ne se limite plus au geste technique mais inclut de plus en plus des tâches de gestion, de planification et de pilotage d'entreprise. Pour une majorité d'entre eux, cette évolution s'accompagne d'une hausse significative de la charge mentale.

Cette pression se traduit directement dans le temps de travail. Une part importante des dirigeants dépasse régulièrement les cinquante heures hebdomadaires, avec une implication qui déborde largement sur la vie personnelle. Même en période de congés,

beaucoup restent connectés à leur activité, répondant aux sollicitations de clients ou de fournisseurs. Le résultat est un déséquilibre persistant entre vie professionnelle et vie privée, souvent perçu comme inévitable. Les conséquences sur la santé sont clairement identifiées. Sur le plan physique, l'usure liée aux conditions de travail reste très répandue, alimentée par les efforts, les postures contraignantes ou l'exposition aux intempéries. Mais c'est aussi sur le plan psychologique que les signaux d'alerte se multiplient. Stress, fatigue, voire épuisement, touchent une part croissante des artisans,

32 %
L'instabilité politique devient une source de stress pour les chefs d'entreprise artisanale du bâtiment

révélant une fragilité accrue malgré l'attachement au métier.

À cette pression s'ajoute un sentiment d'isolement. De nombreux chefs d'entreprise artisanale déclarent manquer de relais ou de réseaux pour partager leurs difficultés

et trouver des solutions. Cette solitude, caractéristique des petites structures, tend à accentuer les tensions déjà présentes et à limiter les possibilités d'accompagnement.

Face à ces constats, une prise de conscience émerge néanmoins. Les artisans reconnaissent de plus en plus l'importance de la prévention et de l'anticipation des risques, qu'ils soient physiques ou organisationnels. Le besoin d'outils concrets, de formations adaptées et d'un accompagnement ciblé apparaît comme un levier essentiel pour améliorer leurs conditions de travail.

Reste que les attentes vis-à-vis des pouvoirs publics demeurent fortes. Beaucoup jugent les dispositifs existants insuffisamment adaptés à la réalité des très petites entreprises, appelant à davantage de simplification administrative et à des solutions plus accessibles. Dans ce contexte, le modèle de l'entreprise artisanale du bâtiment, bien que solide et porteur de sens, apparaît aujourd'hui sous tension, pris entre engagement professionnel et contraintes structurelles croissantes.

Au final, le baromètre dresse le portrait nuancé d'une profession à la fois passionnée et éprouvée, où la fierté du métier cohabite avec des enjeux de santé, d'organisation et de reconnaissance qui deviennent désormais centraux. ajouter [Voir le baromètre ici.](#)

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB SIGNE LE PACTE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE DE L'ÉLECTRIFICATION

Dans le cadre du Plan pour l'électrification des usages qui a été présenté par le Gouvernement le 23 avril dernier, toute la filière électrique se mobilise et affirme qu'elle est prête à œuvrer pour atteindre les objectifs fixés. Cette mobilisation de toute la filière a trouvé, ce mardi 26 mai sa concrétisation dans la signature d'un « Pacte de l'équipe de France de l'Électrification ».

Cette démarche a pour objectif de structurer une mobilisation collective des industriels, distributeurs, énergéticiens et professionnels du bâtiment afin d'accélérer le déploiement des équipements électriques, comme les pompes à chaleur, les infrastructures de recharge ou les systèmes de gestion de l'énergie. Au-delà des capacités industrielles, le pacte met surtout en avant la nécessité d'un ancrage territorial fort pour réussir concrètement la transition énergétique.

C'est dans ce cadre que la CAPEB, représentant

les entreprises artisanales du bâtiment, a choisi de signer ce pacte. Les TPE artisanales constituent, en effet, un maillon essentiel de la réussite de l'électrification des usages. Présentes sur l'ensemble du territoire, nos entreprises interviennent directement auprès des particuliers, des collectivités et des petites entreprises pour réaliser les travaux, installer les équipements et assurer leur maintenance. Leur proximité avec les clients et leur capacité à proposer des solutions adaptées aux réalités locales sont indispensables pour atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics.

La signature de la CAPEB traduit également une volonté de défendre la place des artisans dans les politiques de transition énergétique. Nous souhaitons nous assurer que les dispositifs d'aides et d'accompagnement restent accessibles aux TPE et PME du bâtiment, et que les évolutions du marché ne profitent pas uniquement aux grands groupes



industriels. En rejoignant cette initiative, la CAPEB entend valoriser les savoir-faire artisanaux, soutenir l'emploi local et rappeler que la transition énergétique ne pourra réussir sans le réseau des entreprises de proximité qui maillent les territoires.

[Découvrir ici la teneur de ce Pacte.](#)

→ LES CHEFFES D'ENTREPRISE ET LE CRÉDIT : LA PRUDENCE AVANT TOUT

Une étude de la Banque de France révèle que les entreprises dirigées par des femmes recourent moins souvent au crédit bancaire que celles dirigées par des hommes. Et pourtant, elles ne subissent pas davantage de refus de la part des banques. Ce constat ne vient donc pas de l'accès au financement, mais plutôt du fait que les dirigeantes sollicitent moins les établissements bancaires. Les femmes cheffes d'entreprise auraient généralement une approche plus prudente du risque et de l'endettement, ce qui les conduirait à privilégier l'autofinancement ou une croissance plus progressive. Certaines anticipent des difficultés dans leurs relations avec les banques, même si les études ne démontrent pas clairement l'existence d'une discrimination systématique. Il faut noter

aussi que les femmes entrepreneures sont souvent présentes dans des secteurs d'activité nécessitant moins de capitaux importants, ce qui réduit naturellement les besoins de financement externe. La prudence est donc de mise chez les femmes cheffes d'entreprise. Mais, évidemment, le revers de la médaille est qu'un accès moins fréquent au financement bancaire peut limiter les investissements, ralentir la croissance et réduire la capacité des entreprises à changer d'échelle. La Banque de France conclut son étude en estimant que les raisons profondes de ce phénomène restent encore insuffisamment comprises et qu'elles mériteraient des recherches complémentaires afin de mieux mesurer les freins économiques, culturels ou psychologiques qui influencent le rapport des dirigeantes aux banques.



→ LES PROGRAMMES FEEBAT ET PROFEEL RECONDUITS COMME NOUS L'AVONS DEMANDÉ

La publication des arrêtés créant les programmes FEEBAT 3 et PROFEEL 3 est une satisfaction qui concrétise le combat que nous avons mené pendant des mois pour obtenir la reconduction

de ces dispositifs essentiels à l'accompagnement des petites entreprises sur le marché de la rénovation énergétique.

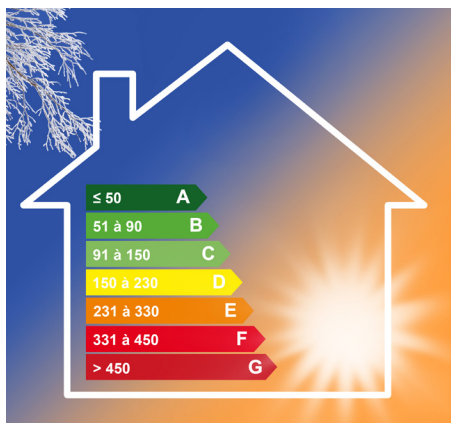
Dans le cadre du dispositif des CEE, le programme FEEBAT 3 succède à FEEBAT 2 pour une durée de trois ans. Porté par l'ATEE (Association technique énergie environnement) et l'AQC (Agence qualité construction), il bénéficie d'une enveloppe de 37,61 millions d'euros.

Ce programme vise à accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment autour de trois priorités : renforcer la formation initiale en rénovation énergétique, poursuivre l'appui à la formation continue des entreprises et de la maîtrise d'œuvre, et mieux intégrer ces dispositifs dans l'écosystème national de la formation. Cette reconduction était indispensable afin de permettre aux entreprises artisanales de continuer à répondre

aux exigences techniques et réglementaires du marché de la rénovation énergétique.

Le programme PROFEEL 3 est également reconduit. Co-porté par le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) et l'AQC, il prend la suite de PROFEEL 2 avec une enveloppe de 20,8 millions d'euros et pourra se déployer jusqu'au 30 juin 2030. Son objectif est de stimuler l'innovation dans la rénovation énergétique en sécurisant les pratiques professionnelles, en développant des outils et solutions fiables et en garantissant l'atteinte des performances énergétiques attendues, y compris dans les territoires ultramarins.

La CAPEB considère ces deux programmes comme des leviers majeurs pour accompagner les artisans dans la transition énergétique et sécuriser la qualité des rénovations.



MÉTIERS

→ RETOUR SUR LE CONSEIL DES PROFESSIONS DU 22 MAI

Le Conseil des Professions s'est réuni le 22 mai pour faire le point sur les dossiers techniques et professionnels en cours. Les échanges se sont tout d'abord concentrés sur l'organisation des Rencontres des Métiers du Bâtiment, avec le suivi de la commercialisation, des programmes, des ateliers transversaux et un débat sur la teneur de la séance de clôture.

Les participants ont ensuite abordé le projet de bilan carbone des entreprises artisanales du bâtiment ainsi que la participation de la CAPEB à l'Alliance HQE. Un débrief du BIM World a été réalisé dans le cadre du programme Innovation mené par la CAPEB avec le Winlab du CCCA-BTP, tandis qu'une enquête du CSTB sur les mesures non destructives de teneur en eau avant pose de revêtements de sols a été présentée.

Le Conseil a également dressé le bilan du programme PROFEEL II et découvert les orientations de PROFEEL III avec l'intervention de Julien Thomas, directeur des programmes de

l'AQC. Les dossiers liés à l'économie circulaire ont porté sur l'étude sur le réemploi de l'AQC qui se déploie dans le cadre du projet AMBRE auquel la CAPEB s'est associée officiellement lors des Rénodays en octobre dernier.

Le Conseil des Professions est bien sûr revenu sur la mobilisation des adhérents à l'occasion de la consultation publique lancée par l'État sur les projets de textes réglementaires visant à réformer la REP. La question de la reprise sans frais des déchets déposés en petits volumes reste entière, mais la mobilisation des adhérents est un nouvel atout pour la CAPEB face à ses interlocuteurs.

Concernant les travaux de l'IRIS-ST, les échanges ont porté sur la boîte à outils qui sera bientôt créée sur ARTUR pour intégrer tous les éléments disponibles permettant aux CAPEB départementales de mieux accompagner les chefs d'entreprise

en matière de santé, de sécurité, mais aussi de santé mentale. Les membres du Conseil ont également rappelé les axes politiques 2026 et les priorités Santé Sécurité CAPEB OPPBTP 2027. Enfin, la réunion a aussi permis de faire un point sur l'actualité du dossier Patrimoine, sur les WorldSkills et sur les vidéos professionnelles développées avec le CCCA-BTP, dans une logique de valorisation des métiers et des compétences de l'artisanat du bâtiment.



SOCIAL

→ COMMENT FAIRE FACE AUX FORTES CHALEURS SUR LES CHANTIERS ET ATELIERS ?

Les risques liés aux fortes chaleurs dans les entreprises artisanales du bâtiment font l'objet d'obligations renforcées depuis juillet 2025. Les épisodes de canicule sont désormais considérés comme un véritable enjeu de santé et de sécurité au travail, avec l'obligation pour les employeurs d'intégrer ce risque dans le DUERP et d'adapter l'organisation des chantiers. Les fortes chaleurs peuvent provoquer déshydratation, fatigue, malaises, coups de chaleur et augmentation des accidents du travail. Les entreprises doivent donc adapter les horaires, réduire les efforts physiques aux heures les plus chaudes et renforcer les pauses et l'hydratation de leurs équipes (et d'eux-mêmes !). Les épisodes de chaleur

deviennent plus fréquents et imposent une adaptation durable des conditions de travail dans toutes les entreprises, et les TPE du bâtiment n'y échappent pas. Des mesures concrètes sont recommandées, comme la mise à disposition d'eau fraîche, de zones d'ombre et d'équipements adaptés. La CAPEB et l'IRIS-ST accompagnent les artisans avec des outils pratiques et des ressources dédiées. En particulier, [une CPE](#) a été réalisée sur le sujet ainsi qu'[un mémo](#). À noter aussi qu'exceptionnellement CIBTP a d'ores et déjà ouvert le régime chômage intempérie à l'attention de tous les départements placés en vigilance canicule.



→ L'U2P S'OPPOSE À LA REMISE EN CAUSE DES ALLÈGÈMENTS DE CHARGES PATRONALES

Face à la dégradation du contexte économique, le gouvernement cherche actuellement plusieurs milliards d'euros d'économies afin de contenir le déficit public. Parmi les pistes étudiées figure un gel des allègements de charges patronales sur les bas salaires, une mesure qui suscite une vive opposition des organisations patronales, notamment de l'U2P. Cette réforme, en effet, risquerait d'alourdir fortement le coût du travail alors que les entreprises traversent justement une période de grande fragilité économique.

Les allègements de charges patronales constituent depuis de nombreuses années un outil important de la politique de l'emploi en France. Ils permettent de réduire les cotisations sociales payées par les employeurs, en particulier au niveau du SMIC. On rappellera ici

que l'objectif est de diminuer le coût du travail afin de favoriser l'embauche et de soutenir les secteurs fortement dépendants de la main-d'œuvre, comme c'est le cas pour l'artisanat du bâtiment. Les allègements sont actuellement indexés sur le SMIC : lorsque celui-ci augmente, les exonérations progressent également de manière automatique. Le SMIC devant être revalorisé de 2,41 % au 1^{er} juin, le gouvernement a envisagé de geler le barème des allègements afin d'éviter leur hausse mécanique. Cette mesure permettrait à l'État de réaliser entre 1,5 et 2 milliards d'euros d'économies.

L'U2P considère cependant que cette décision reviendrait à augmenter indirectement les charges pesant sur les entreprises. Les employeurs seraient confrontés à une « double peine » : d'un côté, l'augmentation automatique

des salaires liée à la hausse du SMIC et, de l'autre, la stagnation des allègements de charges qui compensaient jusqu'ici une partie de cette hausse. Le résultat serait une augmentation immédiate du coût du travail.

Cette inquiétude est particulièrement forte dans les entreprises artisanales et les très petites entreprises, dont les marges sont déjà sous pression. Depuis plusieurs mois, les professionnels doivent faire face à la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et des taux d'intérêt, dans un contexte de ralentissement de l'activité économique. Il est clair qu'ajouter une augmentation des charges sociales dans une période aussi tendue pourrait freiner les embauches et limiter les hausses de salaires, voire même fragiliser certaines entreprises.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ PRESSE

Les records de chaleur enregistrés depuis une semaine ont conduit la presse à traiter le sujet de la prévention. Ainsi, Jean-Christophe Repon était en direct sur le plateau TV de France info TV mercredi à 8h10 dans l'émission de Djamel Mazi « La grande interview ».



■ CESE

À la suite de l'élection d'une nouvelle Présidente à la tête du CESE, un nouveau Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales a été constitué. Jean-Christophe Repon en reste le Président au nom de l'U2P. Une première réunion du groupe s'est tenue ce jeudi 28 mai.

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunissait en cette fin de semaine. Nous reviendrons sur

ses débats et décisions dans notre prochain numéro.

■ COMITÉ POLITIQUE DES 80 ANS

Le Comité politique qui suit les préparatifs des 80 ans de la CAPEB s'est réuni jeudi. À l'ordre du jour, un point sur les premiers tournages du documentaire, un autre sur le déploiement du partenariat avec Batiactu et, plus largement, sur l'ensemble des partenariats et sponsorings. et surtout, des échanges sur le déroulé de la plénière.

■ PARLEMENT



Deux auditions avaient lieu cette semaine. Mardi tout d'abord, à l'Assemblée nationale, pour la mission d'Olivia Grégoire. Mercredi, il s'agissait d'une table ronde organisée par la Commission

Développement durable du Sénat sur la gestion des déchets du bâtiment.

[En savoir plus ici](#)

■ ÉLYSÉE



Le Président de la CAPEB a signé mardi le Pacte de l'Équipe de France de l'Électrification à l'Élysée qui réaffirme le rôle essentiel des artisans du bâtiment dans l'accélération de l'électrification des usages en France. (voir notre article)

■ RÉSEAU

En cette fin de semaine, le Président s'est rendu à Lille où la CAPEB fête ses 80 ans et a fait une visio avec la CAPEB Deux-Sèvres qui tenait son Assemblée générale ce vendredi.

RÉSEAU

→ L'OFFRE DE FORMATION CAPEB CONTINUE D'ÉVOLUER EN 2026

Pour répondre toujours mieux aux besoins des élus et des collaborateurs du réseau, la CAPEB fait évoluer les formations qu'elle leur propose. Côté élus, plusieurs nouveautés viennent enrichir les parcours avec notamment une formation « lobbying auprès des décideurs locaux » prévue dès juin 2026 pour accompagner les Présidents CAPEB lors des temps forts électoraux, un nouveau module digital destiné aux nouveaux Présidents, ainsi qu'une évolution de la formation « Présidents et Vice-présidents ». Des retours d'expériences seront également intégrés à l'ensemble des formations au mandat afin de favoriser le partage de pratiques entre élus. Les collaborateurs bénéficieront eux aussi d'évolutions importantes avec l'amélioration de la formation des secrétaires généraux « Les missions syndicales du secrétaire général d'une CAPEB territoriale », pensée dans un format plus léger et favorisant davantage les échanges. De nouvelles sessions autour des marchés publics, de l'accompagnement des entreprises

artisanales du bâtiment ou encore d'EDEAL avec un nouveau module marketing, viendront compléter l'offre habituelle. Enfin, de nouveaux modules d'intégration sur l'histoire, les valeurs et l'organisation de la CAPEB seront proposés à tous comme prérequis aux

différentes formations du Réseau. Pour découvrir l'ensemble de l'offre 2026 et vous inscrire sans tarder, rendez-vous [sur ARTUR – Formations des élus du réseau, Formations des collaborateurs du réseau](#) et [Parcours d'intégration](#).

